

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSES : M. MASSON Raymond pouvoir à M ALLIOD Patrick, M.VUAILLET Roland pouvoir à M. CHANEL Michel, M. REYNES Xavier.

M. ASSENARRE Louis a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 05 mai 2011 est présenté. Le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois de mai sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur les factures pour le lave-vaisselle et le four du restaurant scolaire. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une facture d'entretien dans le premier cas et du remplacement d'un joint dans le deuxième cas. De même, il s'interroge sur la facture Orange pour les téléphones mobiles, il lui est répondu que cette facture comprend trois abonnements.

M. ALLIOD s'interroge sur la facture du Cabinet Liochon. M. le Maire l'informe qu'il s'agit des honoraires d'avocat pour le contentieux avec M. MASSON Patrice. Dans ce cadre, M. le Maire informe l'Assemblée que M. MASSON s'est désisté de sa plainte devant le tribunal administratif.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour le contrôle technique du chapiteau pour 503,25 €H.T., pour des travaux de menuiseries à l'église et à l'école pour 585 €H.T., pour la distribution de flyers dans le cadre de la réunion publique à venir pour 73,10 €H.T., pour le curage des WC publics pour 176,05 €H.T., pour la fourniture d'un logiciel dédié à la bibliothèque pour 2 190 €H.T., pour la fourniture d'un onduleur pour 112,50 €H.T., pour la mise en place d'un soutènement bois pour la voie piétonne longeant le stade pour 11 500 €H.T., pour la fourniture de pièces de remplacement pour le chapiteau pour 1 673,85 €H.T. et pour la réalisation d'une étude de sol sur la route de la Télécabine pour 2 160 €H.T.

20h15 : Arrivée de M. CHAUMONT

20h20 : Arrivée de Mme ALLAINGUILLAUME

I- COMPTES DE GESTION 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice à l'Unanimité pour le Budget général, à l'Unanimité pour le budget bois, par seize voix pour et 1 abstention (M. ALLIOD) pour le budget V.T.T., à l'Unanimité pour le budget Fontaine Sucrée et à l'Unanimité pour le budget Zone d'activités.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

M. le Maire présente les comptes administratifs 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010, **du BUDGET GENERAL**, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL : Excédent Fonctionnement	535 785,46
Excédent Investissement	220 628,13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010, **BUDGET ANNEXE BOIS**, arrêté comme suit :

BOIS :	Excédent Fonctionnement	76 331,07
	Déficit Investissement	8 465,30

Le Conseil Municipal, par quinze voix pour et une abstention (M. Alliod)

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010, **BUDGET ANNEXE CENTRE VTT**, arrêté comme suit :

VTT	Excédent fonctionnement	81 184,62
	Déficit Investissement	14 876,87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010, **BUDGET ANNEXE ZAE**, arrêté comme suit :

ZAE	Excédent fonctionnement	1'293,50
------------	-------------------------	----------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010, **BUDGET ANNEXE ZAE FONTAINE SUCREE**, arrêté comme suit :

ZAE FONTAINE	Déficit fonctionnement	0,10
	Déficit Investissement	64 362,54

III – AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2010,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2011, approuvant le compte administratif de l'exercice 2010,

et dégageant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	535 785,46
Déficit d'investissement	220 628,13
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter en section	
Investissement : Article 001 Excédent d'investissement reporté	220 628
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	535 785

BUDGET ANNEXE BOIS : Résultats exercice 2010

Déficit investissement	8 465,30
Excédent fonctionnement	76 331,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en section

Fonctionnement:

Article 001 – Excédent fonctionnement reporté	67 865
---	--------

Investissement

Article 001 – Déficit d'investissement reporté	8 466
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	8 466

BUDGET ANNEXE CENTRE VTT : Résultats exercice 2010

Déficit investissement	14 876,87
Excédent de fonctionnement	81 184,62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par seize voix pour et une abstention (M. Alliod),

DECIDE d'affecter en section

Fonctionnement

Article 001 Excédent fonctionnement reporté	66 307
---	--------

Investissement

Article 001 Déficit investissement reporté	14 877
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	14 877

BUDGET ANNEXE FONTAINE SUCREE : Résultats exercice 2010

Déficit investissement	64 362,54
Déficit de fonctionnement	0,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

DECIDE d'affecter en section

Fonctionnement

Article 002 Déficit de fonctionnement reporté	0,10
---	------

Investissement

Article 001 Déficit investissement reporté	64 363
Article 1068 - Excédent fonctionnement reporté	64 363

BUDGET ANNEXE ZAE : Résultats exercice 2010

Excédent Fonctionnement	1'293
-------------------------	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en section

Fonctionnement :

001 Excédent fonctionnement reporté	1 293
-------------------------------------	-------

IV – AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS – FRANCE TELECOM

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune verse des sommes à France Telecom au titre des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques. Ces sommes sont à considérer comme des subventions d'équipement. L'article L2321-2 28° du code général des collectivités territoriales rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. M. le Maire propose d'amortir cette somme sur 5 ans. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition.

V – ASSAINISSEMENT BÂTIMENT LES MOUILLES – ACHAT DE TERRAIN – M. ET MME WENGER

M. FOURNIER informe les conseillers que le tracé des travaux a du être modifié sur ce chantier. Les travaux de mise en place de la pompe de relevage nécessitent l'acquisition de 33 m² de terrain à M. et Mme WENGER, ce qui permettrait de créer un nouvel accès à la bibliothèque. Après négociation, un accord semble possible au prix de 40 €/m², la commune s'engageant à mettre en place un portillon, une nouvelle clôture et un portail pour limiter l'accès par la rue de la Mairie. Après débat, les conseillers rappellent que le droit de passage au profit de la commune doit être maintenu. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette approche.

VI – MISE A JOUR VOIRIE COMMUNALE – CLASSEMENT/DECLASSEMENT DE VOIES

M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune a lancé de novembre à décembre 2010 une enquête publique pour procéder au classement et au déclassement de voies dans l'emprise de l'aménagement du rond point du Marais Nord. Toutes les formalités prescrites par la loi ayant été satisfaites, aucune réclamation n'ayant été portée sur le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur étant favorables, M. le Maire propose au Conseil d'entériner cette procédure. Le Conseil, à l'Unanimité, décide la mise à jour de la voirie communale conformément aux plans annexés au dossier d'enquête.

VII – COMMISSION MAPA – DESIGNATION DES MEMBRES

Face aux nombreuses interrogations que soulève ce point, ce dernier est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion.

VIII –CONVENTION LI-AIN

M. le Maire présente à l'Assemblée la convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (S.I.E.A.) pour la mise en place d'un nœud de raccordement optique sur un terrain communal situé à Villeneuve. Le Conseil, à l'Unanimité accepte cette convention.

IX – FILIERE BOIS ENERGIE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE L'AIN

M. ASSENARRE informe l'assemblée que dans le cadre du livre blanc de la filière Forêt-Bois de l'Ain, une subvention peut-être obtenue auprès du Conseil Général de l'Ain au titre de l'action N°16: « Favoriser et dynamiser la récolte de bois énergie ». La subvention possible est de 900 € pour une dépense subventionnable de 1 960 €H.T. Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à déposer cette demande de subvention.

X – DEMANDE D'AIDE A LA REGION POUR LES TRAVAUX FORET 2011

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés en forêt communale notamment dans les parcelles N°29 et 35 situées dans la forêt soumise au régime forestier.

Ces travaux seront réalisés par l'O.N.F.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux sylvicoles de dégagement en plein de régénération naturelle et de dépressage des semis naturels feuillus et résineux sur une surface de 6 ha dont le montant s'élève à la somme de 5 598,00 €H.T. (TVA en sus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité:

- AUTORISE M. le Maire à faire la demande d'aide à la région Rhône-Alpes pour ces travaux forestiers.

XI – MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

M. CHANEL explique aux conseillers qu'il est nécessaire de mettre en conformité le réseau d'éclairage public communal, par la mise en place d'éco-régulateur (V.R.I.) ou le remplacement d'ampoules qui ne sont plus aux normes. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre spécialisé pour ce type de travaux. L'estimation du montant des travaux s'élève à 35 903,15 €H.T. La société ARCHIGRAPH, cabinet spécialisé travaillant avec le S.I.E.A., a fait une offre s'élevant à 5,9% du montant des travaux pour une mission complète. M. CHANEL rappelle que ce coût sera subventionné en totalité par le S.I.E.A. Il explique à l'Assemblée que ces travaux sont un préalable à l'examen du transfert de la compétence éclairage public au S.I.E.A. En effet, si la commune décide de transférer cette compétence, la mise à disposition d'un équipement performant et de qualité permettra de diminuer la compensation que devra verser la commune. Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer ce marché et à solliciter les subventions afférentes.

Mmes ALLAINGUILLAUME et MALLOT font remarquer que l'éclairage du rond point du Marais est trop puissant.

XII – TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES – LOTISSEMENT LE GRIOTTIER – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX (C.C.P.G.)

M. le Maire rappelle aux conseillers l'historique de ce dossier. Les expertises ayant été réalisées, la C.C.P.G. a décidé de procéder aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable et d'eaux usées. Il est proposé à la commune de s'associer à ses travaux par le biais d'une convention de mandat qui permettra à la C.C.P.G. d'assurer, en tant que maître d'ouvrage délégué, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Le coût pour la commune s'établit à 13 356 €H.T. Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention de mandat.

XIII – VENTE AMBULANTE

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de Mme BRULHART pour l'installation ponctuelle d'un commerce de toilettage canin et félin à domicile sur un ou plusieurs parkings de la commune. Les conseillers souhaitent que cette activité ne se développe pas sur les parkings de l'école et de la « Baguette Magique ». Mme MALLOT souhaite imposer le ramassage des éventuelles déjections des animaux profitant de ce service.

Le Conseil municipal donne son accord de principe à l'Unanimité et mandate M. le Maire pour prendre contact avec cette personne et définir les conditions de cette implantation périodique.

XIV – VENTE DE BOIS – PRIX DE RETRAIT

M. ASSENARRE propose de confier à l'Office National des Forêts le soin de fixer le prix de retrait de bois de la parcelle 12. Le Conseil, à l'unanimité, accepte.

XV – RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT CONTRAT BOURG TRAITEUR

Mme DONZE explique à l'Assemblée que conformément à l'évolution de l'indice des prix INSEE, les tarifs de fourniture de repas doivent évoluer de 2% pour s'établir à 2,95 € T.T.C. M. CHANEL souhaite savoir si cette augmentation va entraîner des évolutions pour les tarifs des repas. Mme DONZE lui répond que la commission scolaire va faire le bilan des dépenses et des recettes pour l'année passée. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte l'avenant présenté.

M. le Maire rappelle que ce marché devra faire l'objet d'une nouvelle consultation en 2012.

XVI – RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE– REGLEMENT – ADOPTION MODIFICATIONS

Mme DONZE rappelle aux conseillers que le règlement a été repris en 2010. Il est donc logique de faire le bilan après un an de fonctionnement. Les rajouts sont présentés et expliqués aux conseillers. Après éclaircissements apportés sur la notion de grève de personnel, le Conseil, à l'Unanimité, accepte la nouvelle version du règlement.

XVII – TOUR CYCLISTE DU PAYS DE GEX – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Tour cycliste du Pays de Gex–Valserine passera sur la commune les 10 et 11 septembre à venir. M. le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier des organisateurs sollicitant la commune pour une participation financière pour optimiser la sécurisation de cette épreuve. Mme DONZE souhaite savoir s'il y a un précédent. Il lui est répondu que non. M. le Maire propose aux conseillers d'accorder une aide de 300 € Après débat, le Conseil, par 16 voix pour et une opposition (Mme VUILLEMET) accepte de fixer cette aide à 300 €

XVIII – AGENCE REGIONALE DE SANTE (A.R.S.) - DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'agence régionale de santé alertant la municipalité sur l'ambroisie, plante très allergisante. Il est demandé de désigner un référent ambroisie permettant de coordonner et d'harmoniser les actions au niveau territorial. Le Conseil, à l'Unanimité, désigne Mme ALLAINGUILLAUME.

XIX – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- École : départ du voyage scolaire le lundi 06 juin.
- Cantine: le prestataire a été rencontré. Une action particulière sera mise en place par la commune durant la semaine du goût.
- Remise des dictionnaires au CM2: le vendredi 17 juin à 17h30 sous le chapiteau.
- Centre de loisirs, résultats du sondage: les chiffres sont significatifs, 43 enfants pourraient être intéressés durant les vacances de Toussaint, 39 durant celle de Février et 40 pour celle de Printemps. La commission scolaire avait défini le besoin entre 12 et 20 places, des critères de sélection devront être mis en place.
- Garderie périscolaire: une réunion en vue des inscriptions a eu lieu, les parents sont satisfaits des prestations proposées.
- Bibliothèque: suite à l'inauguration de nouvelles inscriptions ont été enregistrées (8 adultes et 13 enfants).
- Bibliothèque: formation des bénévoles sur le logiciel de gestion le 15 juin.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire de mai:

- PC M. MAJORAL et Mme FRECHIN. Construction d'un chalet. Route de la Télécabine. Accordé avec réserves le 10/05/2011.
- PC M. REYNES et Mme GUIRAUD. Construction d'un garage. 76, Impasse de la fruitière. Accordé avec réserves le 20/05/2011.

Déclaration préalable de mai:

- DP Mme CRETIN Jacqueline, 83 route du Marais. Aménagement d'un garage en cuisine-séjour. Tacite au 22/05/2011.
- DP M. PELAZ René, Villeneuve. Création d'une parcelle de 913 m² en vue de la réalisation d'une construction. Avis favorable avec réserves le 02/05/2011.
- DP Indivision FORET-BERTAY, 285 Route de la Télécabine. Installation de 24 modules photovoltaïques intégrés en toiture. Avis favorable avec réserves au 03/05/2011.
- DP Indivision FORET-BERTAY, 114 Route de la Télécabine. Installation de 24 modules photovoltaïques intégrés en toiture. Avis favorable avec réserves au 03/05/2011.
- DP M. BURKEL Peter, 301 route du Marais. Installation d'un abris de jardin. Tacite au 13/05/2011.
- DP M. CRITIN Eddie, 360 Chemin de la Cuille. Pose d'une piscine. Tacite au 15/05/2011.
- DP M. MILLIOUD Pierre-Henri, 232 Route de la Télécabine. Construction d'une piscine. Tacite au 19/05/2011.

Commission Travaux –M. FOURNIER :

- Recensement des travaux routiers : travaux de reprise sur le bas de la route d'Harée en bicouche mais réalisation du carrefour avec la Zone de la Vie Chatelme en enrobé, reprise de la voirie sur le lotissement des Corneillettes en bicouche.
- Trottoirs des Longets: deux types de travaux différents, mise en place d'enrobé et rognages de souches. Différentes solution sont à l'étude pour éliminer les souches. Le coût de l'enrobé est évalué à 23 000 €H.T.
- Impasse de la Fruitière: les riverains demandent à la commune de procéder à la réfection de la voirie et à la mise en place de l'éclairage public. Deux riverains n'étant pas raccordés au réseau électrique, une réponse va leur être apportée.
- Éclairage voute rond point de la Fontaine Sucrée: deux devis sont à l'étude, les solutions sont différentes.
- Réfection des toitures sur bâtiments communaux: le premier appel d'offre a été infructueux, une nouvelle consultation va être lancée avec des entreprises du Jura et de la Haute-Savoie.
- Litige SOCAFL: un certain nombre de bordures mises en place sur le rond point du Marais Nord se sont dégradées, une négociation est en cours.
- Aménagement de la Baguette Magique: une modification a été demandée à l'architecte; la mise en place d'une terrasse avec une couverture rigide.

M. CHAUMONT fait remarquer que le bicouche mis en place sur le haut de la Route d'Harée n'a pas bien tenu. M. FOURNIER explique que certaines zones se sont détériorées par des effets de ripage.

M. DEQUENNE souhaiterait que soit mis en place un passage pour les vélos le long de l'entrée du Jiva Hill, M. PINEY lui répond que cet aménagement devra être pris en compte dans le P.L.U., M. BARBIER pense que des limitations de vitesse à 70 km/h sont mettre en place dans cette zone.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Panneaux d'informations de vitesse : les résultats sont disponibles, peu de véhicules sont contrôlés à 30 km/h, la moyenne se situe plus vers 50 km/h, quelques importants excès de vitesse ont été dénombrés.
- Nettoyage de printemps: importante participation, toutefois la date a été trop tardive, l'édition 2012 devra se dérouler au mois d'avril. De nombreux nouveaux arrivants étaient présents. La participation du Sou des écoles, de l'Association Bien Vivre à Crozet, de la Jeunesse et des chasseurs est à souligner.

- Restriction d'eau en cours sur le département de l'Ain: les arrosages sont limités, les agents municipaux procèdent aux arrosages grâce à une citerne d'eau sans prélèvement sur le réseau d'eau potable.
- Inauguration le 9 juin à 18h au siège de la C.C.P.G à Gex d'une exposition sur la Réserve Naturelle avec présentation de la nouvelle équipe de direction.
- Bancs: l'ensemble des bancs a été posé, un banc a été mis en place sur un terrain privé.

XX - DIVERS

1. Informations diverses :

- Conseil Municipal : prochaine réunion le 7 juillet, des réunions spécifiques auront lieu pour permettre de discuter les projets des promoteurs intéressés par le terrain situé au Marais Nord.
- U.T.N. du Jiva Hill: une réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées, l'enquête publique se déroulera du 15 juin au 18 juillet.
- P.L.U.: le cabinet s'est engagé à remettre rapidement les éléments nécessaires et les opérations d'aménagement.
- Réflexion sur les possibilités d'aménagement du terrain devant la Baguette Magique: une réunion avec le C.A.U.E. aura lieu le 30 juin à 10h.
- Alpage du Bévy: le Conseil Général de l'Ain a accordé à la commune une subvention de 150 000 € Un point est fait sur la procédure d'acquisition et les délais.
- Invitation du groupe vocal « La Campanella » : le dimanche 19 juin à 18 h, salle des fêtes de Challex.
- Fête de l'oiseau à Saint-Genis-Pouilly: le dimanche 12 juin à 15h.
- Extension du restaurant scolaire: les plans et l'estimation ont été reçus, M. le Maire demandent aux commissions travaux et scolaire de les étudier conjointement.
- Schéma départemental de coopération intercommunale: ce document propose la fusion ou la disparition de syndicat, il propose la suppression du Syndicat de la Maison Forestière. Le Conseil devra se prononcer sur ce dossier lors d'une prochaine réunion.
- Réunion publique de présentation des projets communaux à la population: le mardi 14 juin à 20h à la salle des fêtes.

Séance levée à 23h35